



DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

COMMUNE DE MONTMOTIER

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune Montmotier

se réunira, en séance ordinaire le 11 avril 2026, à 17 heures 00.

Objet de la réunion

- Réduction indemnité du Maire
- Désignation des délégués de la commune
- Formation des commissions communales
- Étude de devis

Fait à Montmotier, le 30 mars 2026

Jean-Pierre POIROT, Maire

